

Compte Rendu du comité syndical du SAGE COC

Mardi 7 novembre 2023

Le comité syndical du SAGE Côtiers Ouest Cotentin
s'est assemblé en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur Hervé

Membres titulaires : Benoit FIDELIN, Hervé GUILLE, Christian GOUX, Michel PICOT, Didier SIMEON, Stéphane VILLAESPESA. Absent avec pouvoir : néant

Absents excusés : Christophe GILLES, David LEGOUET, Dirk BASYN, Jean-René LECHÂTREUX,
Absents : Serge DESVAGES, Thierry RENAUD, Alain NAVARRET, Damien LÉBOUVIER, David LAURENT,

Présents	6
Pouvoir	0
Votants	6

Secrétaire de séance : Didier SIMEON

Date de convocation : 23 octobre 2023

Poursuite de l'étude « Cohérence sur le pilotage et l'animation territoriale pour la mise en œuvre des actions du SAGE COC

DE N° 2023 - 011

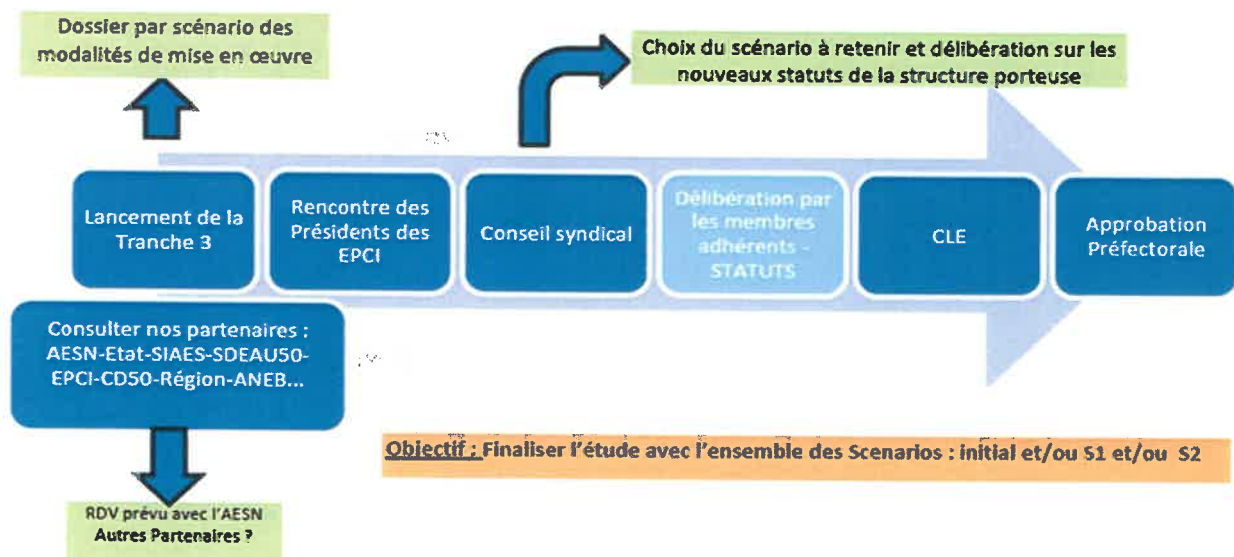
Suite à la présentation faite lors de cette séance extraordinaire du conseil syndical faisant état de :

- Des objectifs et rappels des scénarios
- Du rappel des axes stratégiques : présentation du socle et à la carte
 - AXE 1 : Une animation de territoire globale et cohérente
 - AXE 2 : Le maintien de la gouvernance GEMA
 - AXE 3 : Prévention des Inondations par débordement
 - AXE 4 : Lutte contre les pollutions diffuses
- Du rappel sur le cadrage juridique de la structure porteuse
- Du rappel des réponses des courriers des EPCI
- Du retour des EPCI sur leurs avis quant à leur positionnement sur les axes qui les concernent sur leur territoire.
- De la présentation des hypothèses de la prospective financière avec :
 - Le tableau récapitulatif des hypothèses de subventions possibles
 - La nouvelle clé de répartition (prise en compte du trait de côte)
- De la présentation de chaque scénario : budget, impact financier par EPCI 2024-2025
 - Scénario « état initial » : maintien du fonctionnement actuel
 - Scénario 1 : Structure unique portant l'animation du SAGE et l'animation littorale (socle) et la coordination des actions hors GEMAPI (à la carte)
 - Scénario 2 : une structure unique portant l'animation du SAGE et l'animation littorale (socle) et la coordination des actions hors GEMAPI (à la carte), la mise en œuvre des actions GEMAPI (à la carte).
- De la présentation du levier de la taxe GEMAPI
- De la présentation des participations par EPCI 2024 2025 selon les scénarios
- De la discussion autour de la participation financière du SDEAU 50
- De la réévaluation de la feuille de route

Délibération N°2023-011

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des présents, le conseil syndical, DÉCIDE :

- ⊗ De lancer la tranche optionnelle de l'étude de cohérence sur le pilotage et l'animation territoriale pour la mise en œuvre des actions du SAGE COC qui consiste en :
 - La traduction juridique : écritures des statuts, identification des adhérents, nombre de sièges, précision des niveaux de responsabilités et le calendrier de la procédure de mise en conformité des statuts
 - Identification des moyens humains et techniques appropriés
 - Identification des moyens financiers appropriés
 - Réunions
 - ⊗ Demande au Président une rencontre avec l'ensemble des Présidents d'EPCI ainsi que tous les partenaires : AESN ETAT SIAES SDEAU50 EPCI CD50 REGION ANEB ...
 - ⊗ A la suite, un conseil syndical sera à nouveau réuni
 - ⊗ Une demande de délibération sera faite auprès de chaque membre adhérent de la structure porteuse (STATUTS)
 - ⊗ S'ensuit la CLE sera invitée à se réunir pour délibérer
 - ⊗ Enfin il sera demandé au Préfet de la Manche son approbation sur le SAGE COC.
- ET
- ⊗ D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires au bon suivi de ce dossier.



Le Président,
Hervé GUILLE.

SAGE
Côtiers Ouest Cotentin
Page 2 sur 2